

# Expression libre **Projet de bibliothèque à Sainte-Anne-des-Lacs**



**Au conseil municipal du 10 octobre 2023 de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, l'annonce d'un projet de construction d'une nouvelle mairie, incorporant un espace pour une nouvelle bibliothèque, a suscité plusieurs réactions négatives, particulièrement en ce qui a trait au besoin d'un service de bibliothèque.**

J'aimerais apporter quelques éléments de discussion concernant cette problématique. Certains mettent en doute les données sur l'achalandage et l'utilisation actuels de la bibliothèque. J'ai un voisin avec lequel je discutais dernièrement, qui m'a affirmé que très peu de gens se rendaient à la bibliothèque, tout en m'avouant n'y avoir jamais mis les pieds. Cherchez l'erreur!

L'utilisation actuelle des services de la biblio est, certes, une donnée intéressante, mais je ne pense pas qu'elle reflète ce que sera dans l'avenir. En effet, le local actuel est déficient à plus d'un titre: espace exigu, impossibilité de faire des consultations sur place, rayons et collections réduites au strict minimum, etc. La Municipalité dispose plus d'un «comptoir de prêts» que d'une véritable bibliothèque, d'un lieu de rencontre culturel. Selon moi, un local plus adéquat devrait entraîner une hausse des utilisateurs.

Pourquoi une bibliothèque à l'heure d'Internet? Ce n'est pas la première fois que l'on annonce la fin

d'une activité avec l'arrivée d'une nouvelle technologie. La télévision ne devait-elle pas assurer la fin de la radiodiffusion? Quelques décennies plus tard, les deux coexistent encore et on peut même les utiliser avec l'Internet. L'écrit – les livres – continue à vivre malgré l'arrivée de l'Internet. Ainsi, les ventes en librairies ont augmenté de 16,3% en 2021, année de pandémie. Or, l'an dernier, ce niveau de ventes s'est maintenu alors que plusieurs prévoient une régression.

Ajoutons qu'à Sainte-Anne-des-Lacs, nous avons beaucoup de jeunes familles avec des enfants ainsi que plusieurs retraités. Deux segments de la population dotés d'une forte propension à utiliser les services d'une bibliothèque et qui profitent de la gratuité des services.

L'édifice actuel de la bibliothèque, de quelques décennies en âge, est déjà à reconstruire. Comment est-ce possible? Une bâtisse, une automobile, un outil, peu importe l'objet, ne peut survivre sans une forme quelconque d'entretien. À l'évidence, à

constater l'état physique de notre bibliothèque, cet entretien a été minimal, voire négligé. Ajoutons que la construction, au départ, a plus épousé les lignes d'un chalet d'été que celles d'un édifice municipal ouvert au public. Ne soyons donc pas surpris par sa désuétude.

On a suggéré aussi d'établir une entente avec la bibliothèque de Saint-Sauveur pour que les citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs puissent y avoir recours. Selon moi, il s'agit là d'une fausse bonne idée. D'abord, malgré l'étroitesse de notre «bibliothèque», on y tient à l'occasion des activités, comme des causeries, qui seraient moins populaires à l'extérieur de la municipalité. De plus, les enfants de la garderie se rendent à pied régulièrement à la bibliothèque. Faudrait-il les envoyer en autobus à Saint-Sauveur? Enfin, utiliser les services de la bibliothèque de Saint-Sauveur impliquerait que chaque fois que l'on emprunte et remet des livres, il faudrait parcourir une vingtaine de kilomètres supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Comme tous ces déplacements se feraient en automobile, ceci implique nécessairement une augmentation des gaz à effet de serre. À l'heure des changements climatiques, c'est exactement ce qu'il ne faut pas faire!

Comment financer tout cela? Question pertinente, particulièrement dans le présent contexte présent des finances municipales qui, en 2022, se sont dramatiquement détériorées. Globalement, l'an dernier, le déficit de fonctionnement a été d'environ 157 000 \$. Le taux de taxation a aussi été augmenté en moyenne de 17,1 %, une hausse qui n'est pas passée inaperçue!

## Impacts et bien-fondé

Dans ce contexte, il est tout à fait raisonnable de questionner le bien-fondé de tout projet d'investissement et d'estimer son impact sur la vitalité financière de la municipalité.

Pour l'instant, on ne connaît ni le coût total du projet, ni son mode de financement final. Le conseil municipal nous a annoncé qu'une partie de la construction serait subventionnée par le gouvernement du Québec à hauteur d'environ 60%. Ce pourcentage pourrait être légèrement augmenté si la construction utilise un certain volume de matériaux structurels en bois. La balance du financement devra donc, selon toute vraisemblance, se faire par emprunt.

J'ai estimé qu'un emprunt d'un million de dollars, sur une période de 20 ans à un taux d'intérêt de 4,5 %, se traduirait par une charge annuelle de 76 000 \$ au titre du service de la dette, soit la remise en capital et le

paiement des intérêts, et ce, sur l'ensemble de la période du prêt. Cette charge devra être incorporée dans les dépenses de fonctionnement de la Municipalité. Elle pourrait être incluse dans les dépenses annuelles financées par les taxes actuelles ou encore par une hausse des taxes (ou encore une combinaison de ces deux options). Un emprunt d'un million de dollars, entièrement financé par une hausse de taxes, équivaut pour une résidence de 350 000 \$ (ancienne valeur médiane d'une résidence à Sainte-Anne-des-Lacs) à une hausse de taxe d'environ 31 \$ annuellement, soit 0,60 \$ par semaine.

Selon moi, toute proposition d'un investissement de la Municipalité aussi importante que celle de la construction d'une nouvelle mairie, avec un espace de bibliothèque, devrait présenter l'ensemble des coûts, son mode de financement, son impact sur le niveau de taxation des résidents de la municipalité et sur les précieux apports éducatifs et sociaux d'un tel projet. Dès lors, les citoyennes et citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs seront en mesure de l'apprécier à sa juste valeur.

*Henri Beauregard, citoyen de Sainte-Anne-des-Lacs  
henri.beauregard@cable.ca*

**Les échos du CONSEIL MUNICIPAL de Sainte-Anne-des-Lacs!**  
Michel Fortier [redaction1@journaldescitoyens.ca](mailto:redaction1@journaldescitoyens.ca)

## Rencontre de la MRC des Pays-d'en-Haut

La séance était précédée d'une rencontre d'information sur le rôle d'évaluation de la MRC. Le préfet André Genest, le directeur général Philippe Leclerc et Robert McCann de la firme d'évaluation foncière et immobilière Evimbec étaient présents afin de répondre aux questions des citoyens sur les conséquences de la récente évaluation foncière. Devant le constat d'une hausse importante de la valeur foncière liée à la pandémie, des citoyens ont demandé si la MRC avait prévu une pondération quelconque sur la hausse des valeurs des habitations. On a répondu que non, mais que cela pourrait se faire si la demande émanait des maires de la MRC. Les intervenants de la MRC et la mairesse Catherine Hamé ont

voulu rassurer les citoyens à l'effet qu'une hausse de la valeur des maisons n'engendrait pas nécessairement une hausse du niveau de taxation, car les taux de taxation peuvent et seront revus afin de refléter les exigences du budget municipal et non la hausse de la valeur des habitations.

Devant l'inquiétude d'un citoyen qui avait acheté sa maison il y a trois mois à un prix en-dessous de la récente évaluation de la MRC, la mairesse Catherine Hamé ajouta qu'elle a fait un test il y a trois semaines et que sur 30 maisons à vendre, 28 étaient annoncées au-dessus de l'évaluation actuelle. La mairesse a admis que le prix annoncé peut être plus élevé que le prix vendu.

une analyse historique des finances de la Municipalité ainsi qu'une analyse comparative avec des municipalités similaires.

## Démission

La conseillère Virginie Lupan a déposé sa lettre de démission le 10 novembre dernier. La mairesse Catherine Hamé a tenu à remercier cette élue pour son implication comme conseillère et son travail au sein du CCE. Des élections partielles sont à prévoir: 30 jours sont accordés pour en faire l'annonce et 4 mois pour en tenir le scrutin.

Le conseiller Jean-Sebastien Vaillancourt agira comme maire suppléant ainsi que le conseiller Louis Dupuis comme deuxième maire suppléant jusqu'à la séance ordinaire du mois de novembre 2024 en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la mairesse Catherine Hamé.

## Calendrier

Il y aura au moins deux rencontres pour le Samedi des élus en 2024, soit les samedis 27 janvier et 20 avril 2024 à 10 h. Ces rencontres sont appréciées par les citoyens et par les élus.

Le deuxième lundi de chaque mois se tiendra les séances ordinaires du Conseil en 2024, sauf le lundi 15 janvier, le lundi 19 août et le mercredi 16 octobre.

## Travaux publics et voirie

Une soumission pour le paysage a été reconduite pour une somme de 24 209,70 \$ à la compagnie Foliium Design Végétal étant donné que cette

dernière maintient l'offre de service au même coût que pour l'année 2024 et que la Municipalité était satisfaite des services rendus en 2023.

Afin de réviser le projet de réfection des chemins Filion et Fournel, la Municipalité accepte l'offre de service reçue de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour une somme estimée à 45 500 \$ afin de préparer une demande de subvention au Programme d'aide à la Voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Le service d'ingénierie EXP qui avait travaillé à la réfection d'une partie de ces chemins en 2022 offrira une assistance pour collaborer aux transferts de ses connaissances. Son offre de service s'estime à 30 000 \$ maximum.

## Terrains cédés

Le lot du chemin Paquin a été acquis par la Municipalité. Le terrain a été cédé à des fins de parc et de terrain de jeux. Ledit terrain ne sera pas mis à la disposition du public ou destiné à l'usage direct du public: il fera désormais partie du domaine privé de la Municipalité. À la période de questions, monsieur Mercier a fait remarquer que la vente d'un terrain cédé à des fins de parc et de terrain de jeux ne pouvait être portée au domaine privé de la Municipalité. La mairesse a remercié le citoyen pour son observation.

Le chemin des Chênes au lac Guindon est cédé pour la somme de 1 \$ aux Associés du Mont-Saint-Anne (AMSA), un OBNL dont le mandat est de permettre aux propriétaires de gérer les droits de servitude.

Un avis de motion a été déposé afin de permettre un droit de

préemption: il sera présenté lors d'une prochaine séance.

## Loisirs, culture et vie communautaire

Maxandre Choquette, citoyenne de Sainte-Anne-des-Lacs, a remporté la 2<sup>e</sup> position lors du championnat international Super G de l'Est Mackenzie U16 le 31 mars 2023; elle a également remporté la 3<sup>e</sup> position lors de la compétition régionale de descente en slalom le 22 janvier 2023. La politique de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse de la Municipalité permet de lui remettre une bourse de 500 \$ pour sa 2<sup>e</sup> position à une compétition internationale ainsi qu'une autre bourse de 300 \$ pour sa 3<sup>e</sup> position à une compétition provinciale. Le conseil municipal porte la voix des citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs pour transmettre à Maxandre Choquette leurs plus sincères félicitations.

Le Conseil reconnaît l'Association des propriétaires du lac Parent, l'organisme Danse Laurentides et l'organisme Agora Économie Circulaire, puisqu'elles rencontrent toutes les obligations nécessaires.

## Urbanisme

Après avoir été reportée afin de permettre au Conseil de délibérer sur la question, une demande d'autorisation visant l'exercice d'un usage conditionnel de résidence de tourisme (résidence principale) au 4 du chemin des Mulots a été approuvée.

## Environnement

La Municipalité a été accréditée «Ville amie des monarques» par l'organisme David Suzuki en 2023. La Société d'horticulture et d'écologie de Prévost (SHEP) a été mandatée pour assister la Municipalité dans la conception et la mise en place d'un